

## **Comptes-rendus du Conseil Municipal**

### **Conseil du 09 mars 2009**

#### **Présentation Entretien Rivières**

La Commune a donné à la Communauté de Communes la compétence « rivière » pour l'entretien des cours d'eau et elle a donné son accord pour adhérer au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne )

#### **Vote des 3 taxes locales**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales pour l'année 2009 et l'état ci-joint :

	<b>Base 2009</b>	<b>Taux 2009</b>	<b>Produit fiscal 2009</b>
Taxe habitation	655 500 €	8.16 %	53 489 €
Taxe foncière	709 600 €	13.06 %	92 674 €
Foncier non bâti	54 800 €	48.96 %	26 830€
Total	<b>1 419 900 €</b>		<b>172 993 €</b>

#### **Tarifs de l'eau pour l'année 2009.**

Le Conseil Municipal décide de réviser le tarif de l'eau et fixe les prix comme suit

- consommation d'eau à : 0,40 € de 0 à 499 m3,
- consommation d'eau à : à 0,19 € de 500 m3 et au-delà
- abonnement inchangé à 80 € par compteur.

#### **Répartition des charges de la Communauté des Commune**

Tous les ans la Communauté de Communes perçoit les taxes professionnelles de la Commune de Castelnaud de Brassac.

Cette somme permet d'effectuer les travaux de voirie. En 2008, avec les travaux importants de Biot, le montant de la taxe professionnelle n'a pas suffi La commune de Castelnaud de Brassac a du donc verser la somme de 125 145,34 € à la Communauté de Communes.

#### **Projet d'une maison de retraite**

Au niveau du pays, une réflexion est engagée pour la création d'un centre d'accueil pour des personnes handicapées vieillissantes.

La Commune de Castelnaud de Brassac s'est portée volontaire pour accueillir un centre à Biot.

Les discussions se poursuivent avec les maisons de retraite de Lacaune et de Brassac.

Une réunion de concertation pour la faisabilité du projet doit avoir lieu avec la DDASS le mercredi 08 avril 2009.

#### **Subvention de l'école de Saint Agnan**

L'école de Saint Agnan a demandé une subvention à la Commune de Castelnaud de Brassac. Il a été convenu que cette subvention serait de 200 € par enfant. Les communes de Berlats et de d'Espèrausses donnent actuellement cette somme pour les enfants scolarisés à Castelnaud de Brassac.

#### **Dossier COFOR**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la COFOR ( Fédération Nationale des Communes Forestières de France).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient dans son intégralité les souhaits de la COFOR. La Commune de Castelnau de Brassac a pris une délibération concernant les communes forestières et le maintien du personnel de l'ONF pour la gestion des forêts

### **Résultat analyse d'eau à Peyrolles**

Suite à des analyses, nous informons que l'eau de la source de Peyrolles est conforme et de bonne qualité minérale pour la distribution.

### **Astreintes employés**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer au personnel communal technique une astreinte semaine complète, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, en remplacement de l'astreinte week-end jusque là accordée. Cette astreinte est perçue du 01 novembre de l'année en cours jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

### **Eclairage public**

Suite à plusieurs courriers concernant la demande d'éclairage public proche des résidences secondaires, nous rappelons que la politique de la commune est d'installer de l'éclairage public proche des habitations principales.

La commune de Castelnau de Brassac n'a pas les moyens de doter en éclairage public ses 360 résidences secondaires.